

La fertilisation en agriculture biologique ménage les ressources

Bâle, août 2019

Les fermes Bio Suisse fertilisent leurs sols avec des engrais organiques naturels comme le fumier, le lisier, le compost ou des restes de plantes. L'entretien respectueux du sol et l'apport d'engrais verts font également partie du système biologique. Ces méthodes ménagent les ressources et le climat.

Le système

En agriculture biologique, la fertilisation ne commence pas avec le sac d'engrais du commerce mais bien en amont, car la ferme bio travaille avec les ressources naturelles, avec le sol, les animaux et les plantes qui se trouvent sur le domaine: le thème de l'approvisionnement en éléments nutritifs comporte ainsi également:

- Le travail respectueux du sol, la prévention de l'érosion, par exemple avec une couverture du sol ce qui permet de réduire les pertes en éléments nutritifs et en humus.
- La stimulation de la fertilité naturelle du sol. Dans un sol vivant, les microorganismes, les vers et insectes réduisent les résidus de récolte ou le fumier et libèrent des éléments nutritifs, lesquels sont ensuite à la disposition des plantes.
- La culture régulière de plantes telles que des légumineuses ou des mélanges de graminées et de légumineuses permet de fixer l'azote de l'air et de fertiliser ainsi le sol (les engrais verts).

Voilà comment est faite la fertilisation

Les engrais organiques et minéraux d'origine naturelle sont autorisés en agriculture biologique mais les engrais de synthèse ainsi que les boues d'épuration sont interdits. Les engrais provenant de ses propres animaux sont les plus importants, c'est-à-dire le fumier et le lisier. Dans la majorité des fermes Bourgeon, les engrais de ses propres animaux, les engrais verts et son propre compost sont suffisants. Ce n'est que si ces engrais ne suffisent pas et qu'il est possible de l'attester par un bilan de fumure, qu'il est autorisé de reprendre du fumier, du lisier, du compost ou d'autres engrais conformément à la liste des intrants. Il peut aussi s'agir d'engrais dits du commerce qui contiennent par exemple du compost ou des résidus de la fabrication des denrées alimentaires comme du marc de raisin, du tourteau, de la farine de plumes ou de la poudre de roches.

Engrais de ferme d'exploitations non bio

Lorsqu'il n'est pas possible de couvrir ses besoins avec ses propres engrais de ferme ou avec ceux qui proviennent d'autres fermes biologiques, les besoins en azote et en phosphore selon Suisse-Bilanz peuvent être couverts au maximum à 50 % par des engrais de ferme provenant d'exploitations non bio.

Les engrais de ferme non bio ne peuvent être repris que si les conditions suivantes sont remplies:

- Il faut apporter la preuve qu'aucun engrais de ferme bio n'est proposé dans le rayon des distances maximales (bourse bio).
- Exploitations pouvant attester qu'elles n'utilisent pas de fourrages génétiquement modifiés.
- Les distances maximales de transport sont définies par type d'engrais.
- Les engrais organiques ne doivent pas contenir d'additifs qui ne sont pas autorisés par le Cahier des charges de Bio Suisse. Il faut faire particulièrement attention aux éventuels polluants (métaux lourds, antibiotiques, résidus de produits phytosanitaires, etc.). En cas de doute, des analyses adéquates doivent être réalisées ou elles sont requises par l'organisme de contrôle.

Le bio ménage le climat et les ressources

Le mode de production biologique favorise l'humification, permet de lier davantage de carbone dans le sol et engendre moins d'émission de gaz à effet de serre. Tout cela contribue à protéger le climat.

**Informations complémentaires:**

Les engrais qui correspondent aux exigences de Bio Suisse figurent dans la liste des intrants <https://shop.fibl.org/chfr/1078-intrants.html>

Analyses de l'essai DOC suisse sur le sol et le climat: <https://www.fibl.org/fr/services-fr/archives/message/article/dok-versuch-zeigt-biolandbau-mindert-klimawandel.html>

Étude d'ensemble de l'Institut Thünen sur les prestations de l'agriculture biologique (en allemand) <https://www.thuenen.de/de/thema/oekologischer-landbau/die-leistungen-des-oekolandbaus-fuer-umwelt-und-gesellschaft/>

Contact pour les médias:

Lukas Inderfurth, Responsable de la communication de Bio Suisse,
tél. 061 204 66 25, lukas.inderfurth@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 7100 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 1000 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Le Bourgeon est durable car il offre à nos contemporains une bonne qualité de vie tout en préservant les ressources des générations futures. Ce faisant il remet en équilibre les intérêts de l'homme, de l'animal et de la nature. Et pour que cet équilibre puisse se maintenir durablement, des organismes indépendants contrôlent chaque année l'intégralité de la chaîne de création de valeur ajoutée. www.bio-suisse.ch